Le Leem réagit au reportage diffusé ce matin, 16.09.2019, sur France Info.



D'après ce reportage, « les étudiants en médecine sont parfois choyés par les laboratoires pharmaceutiques, mais un syndicat d'internes s'élève aujourd'hui contre ces pratiques et vient de lancer une campagne pour inviter tous les étudiants à refuser désormais les invitations à déjeuner ».



Le Leem rappelle que les relations entre les entreprises du médicament et les étudiants, comme celles avec les professionnels de santé, sont très encadrées depuis de nombreuses années :

- Interdiction des cadeaux ;
- Jusqu'à juillet 2019 possibilité de prise en charge de repas, hébergements et déplacements **uniquement liés à des formations ou à des congrès scientifiques** sous réserve de déclaration aux ordres professionnels (Conseil National de l'Ordre des Médecins en l'occurrence pour les étudiants en médecine);
- Publication sur la base transparence de tous les avantages à partir de 10 € : www.transparence.sante.gouv.fr . Ce dispositif permet à chaque citoyen d'apprécier, en toute objectivité, la nature des relations qui lient les entreprises du médicament aux professionnels de santé.

Depuis fin juillet 2019, la loi relative à l'organisation et à la transformation du système de santé a encore renforcé l'encadrement des relations avec les étudiants: interdiction totale des frais de repas ou de collations et des frais de déplacement et d'hébergement, que ce soit de manière directe ou indirecte (c'est à dire y compris via des dons à des associations d'étudiants qui seraient utilisés pour financer des frais de cette nature).